Assemblée générale extraordinaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **16 (1933)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

dont 53 ayant droit de vote; ces derniers représentaient 80 membres avec un total de 774 voix. L'ordre du jour statutaire fut promptement liquidé; la revision des statuts de l'Association nationale pour le développement du tourisme donna lieu à un échange de vues intéressant. L'article 10, fixant à 23 le nombre des membres du Comité provoqua une discussion animée. Le projet de statuts, tel que l'avait élaboré le Comité de direction, fut enfin adopté par 407 voix contre 71.

L'assemblée générale prit acte en outre de la démission de *M. le Directeur Junod,* qui s'est retiré au moment où s'opérait une transformation profonde de l'Office.

Le Président de l'assemblée rappela que M. Junod entra en fonctions le 1er juin 1918. M. Junod a dirigé avec une grande distinction l'Office du tourisme. Son activité a été couronnée de plein succès. Grâce à son sens avisé, à son affabilité, il a su tenir compte des vœux de tous dans la mesure du possible, de sorte que nul n'a pu se plaindre d'être négligé. Dans le tourisme international, il a occupé une situation toujours plus en vue, ce qui lui a permis de représenter brillamment les intérêts suisses.

Quinze années durant, M. Junod a occupé un poste exposé et difficile sans ménager ses forces et ses talents et a rendu de grands services à notre tourisme.

La reconnaissance de l'Association nationale pour le développement du tourisme lui est acquise pour ses éminents services, pour tout son grand labeur et pour son amabilité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les nouveaux statuts, une fois adoptés, il fallut laisser aux membres le temps de se grouper en vue de réunir une souscription de fr. 10,000.— leur donnant droit à un siège au Comité. Disons d'emblée que le succès dépassa toutes les espérances et que quatorze membres souscrivirent une cotisation annuelle de fr. 10,000.—. C'est alors que fut convoquée l'*Assemblée générale extraordinaire* qui eut lieu à Berne, le *16 novembre 1933,* sous la présidence de M. le *Dr. E. Scherrer.*

La liste des présences comportait 71 délégués, représentant 101 membres avec 1724 voix.

Le principal objet à l'ordre du jour, l'élection du Comité, suscita une assez longue discussion. M. le *Dr. E. Scherrer* fut nommé par acclamation président de l'Association et le Comité élu sans opposition; ce dernier se compose du président, de 3 représentants de la Confédération, de 2 représentants des C. F. F., d'un représentant de l'Administration des Postes, de 3 représentants de la Société suisse des Hôteliers et de 14 représentants des membres ayant souscrit une cotisation de fr. 10.000.—.

Le Comité fut cependant chargé de préparer, en vue de la prochaine assemblée générale, un projet de révision de l'article 10 des statuts, dans le sens d'une augmentation du nombre des membres du Comité.

CONSEIL DU TOURISME

Le Conseil du tourisme a tenu deux séances en 1933. Le *21 juin,* il s'est réuni à Berne pour l'adoption de la «*Convention* entre la Direction générale des Postes et Télégraphes, la Direction générale des C. F. F. et l'Office suisse du tourisme, en vue du développement de la propagande touristique». Le Conseil du tourisme aborda ensuite l'examen du «*Contrat* conclu entre la Société suisse des Hôteliers et l'Association nationale pour le développement du tourisme, concernant le développement de la propagande touristique suisse». Ce contrat fut également adopté sans modification importante.

Le *projet de statuts* de l'Association n'eut pas le même sort; il fut renvoyé au Comité de direction pour nouvel examen et modification dans le sens des vœux émis dans cette séance. Ce premier projet prévoyait la suppression de l'Assemblée générale et son remplacement par